

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 07 juin à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne , M DONNET Louis, Mme GAFFET Muriel, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M REYNAUD Guillaume, M SCHMITT Yann, , M FAYAD Ghassan, M MEGER Jean-Luc, M SENOT Laurent

Absents : Mme COLLOMB Valérie, Mme GONOD Pascale, Mme FLAVIGNY Ghislaine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. SCHMITT Yann a été nommé secrétaire.

Le Conseil a reporté l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion tenue le 31 mai 2017 au prochain conseil.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. DIJON

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. DIJON lui a proposé de procéder à un échange de terrains agricoles. Cette échange concerne la parcelle (ZH0031) d'une surface de 6800 m2 située à côté de l'école primaire contre deux parcelles actuellement en fermage (11 000 et 18 000 m2).

Cette parcelle étant en zone inondable et aucun projet n'étant envisagé à long terme dans ce quartier, le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser cet échange.

M. CROUZET André n'a pas participé au vote.

CONTRAT DE MARCHE A BONS DE COMMANDE (délib 2017-464)

Monsieur le Maire présente au conseil le contrat de marché à bons de commande Maîtrise d'œuvre pour les opérations de renouvellement d'extension assainissement et les réseaux de canalisation d'eaux usées et d'eau pluviale ainsi que pour des projets d'aménagement urbain.

CBE Ingénierie a été retenu pour son offre en co-traitance avec RX Ingénierie telle que :

Coût annuel : 3 500€HT fixe pour la mission d'assistance à Maître d'Ouvrage + pourcentage variable de 4 à 5% en fonction de l'enveloppe des travaux.

Durée du contrat : 2017-2021.

Monsieur le Maire rappelle également que le marché assainissement actuellement géré par la SAUR par délégation de service public, prend fin en décembre 2018. Et que CBE Ingénierie pourrait dans le cadre de son contrat accompagner la commune pour le renouvellement de ce marché. Une réflexion sera menée avec les deux communes voisines Estézargues et Théziers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le contrat de marché à bons de commande avec CBE Ingénierie.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'ARAMON (délib 2017-465)

Mme GAFFET informe le Conseil que l'association sportive du Collège d'Aramon, en raison de la dissolution du syndicat du Collège, sollicite une subvention auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter sa décision en raison du peu d'éléments présentés dans le courrier de demande (nombre d'adhérents, montant demandé, etc.) et de la recontacter

- DECIDE d'étudier cette demande dans le cadre du budget 2018 car le budget relatif aux attributions de subventions aux associations est clos.

TRAVAUX FOYER

Mme CAPELLI présente des devis concernant les travaux de peinture et d'électricité.

Concernant, les travaux de peinture, M. SENOT propose d'établir une fiche technique afin que tous les artisans sollicités puissent établir des devis comparables. Les travaux concerneront tous les murs, huisserie, pose d'une plinthe en bois à peindre et les grilles en fer ainsi que la pergola. Et ils devront être réalisés sur une période imposée, à savoir du 26 octobre au 5 novembre. Le Conseil approuve et reporte donc sa décision.

Concernant les travaux électriques, trois devis sont présentés : AJ Electricité, CHEPELEC et JALLOIS.

Le Conseil, après avoir délibéré, DECIDE de retenir le devis de l'entreprise JALLOIS pour un montant de 4 904 euros TTC.

MEDIATHEQUE (délib 2017-466)

Vu la fermeture de la bibliothèque, pour être remplacée par la médiathèque dont l'ouverture est prévue au 1^{er} septembre 2017,

Vu la délibération 2017-460 du 31 mai portant sur le nom de la médiathèque,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de mettre à jour les documents administratifs à destination des usagers de la médiathèque Emile MATHIEU. S'agissant du règlement intérieur et les droits d'inscription, le contenu n'a pas changé, seul le titre du lieu a vocation à être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les conditions à l'identique de celle de la bibliothèque
- ACCEPTE la mise à jour de ces documents telle que présentée (voir annexes).

RESSOURCES HUMAINES (arrêté 2017-460)

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CUI-CAE de Mme MATON Audrey occupant un poste d'agent polyvalent des écoles prend fin le 31 août 2017.

Compte tenu du maintien des activités périscolaires en 2017-2018, de la posture satisfaisante de Mme MATON vis-à-vis des parents, des enfants, des agents et des élus, des besoins sur l'école et l'anticipation du remplacement des futurs départs à la retraite d'agents titulaires à court terme, ainsi M. le Maire explique au Conseil son choix de positionner Mme MATON sur le poste vacant d'adjoint technique catégorie C à temps complet et de la stagiairiser dès le 1^{er} septembre 2017 (durée un an).

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité la création du poste.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.